



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2017

À une séance ordinaire tenue le 6 mars 2017, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

- M. Bernard Ouellet, maire
- M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
- M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
- M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
- Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
- M. André Sévigny, conseiller n° 5
- M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

La directrice générale atteste que plus de 35 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Enregistrement des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits (Aucun)

ÉTUDE :

7. SERVICE D'URBANISME

- a. Adoption du Règlement n° 800-2017
- b. Adoption du 1^{er} projet de règlement n° 802-2017
- c. Adoption du 1^{er} projet de règlement n° 803-2017
- d. Autorisation CPTAQ – Rangs Bois Joly et Saint-Lazare
- e. PIIA zones commerciales et industrielles – 372, rue Laurier
- f. PIIA zones commerciales et industrielles – 230, rue Industrielle
- g. PIIA projet intégré – rue Croteau
- h. PIIA patrimoine – 40, rue Chaîné
- i. PIIA affichage – 259, rue Laurier
- j. Autorisation CPTAQ – partie du lot 3 384 322

8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. Soirée des bénévoles
- b. Prix Linda Fortin
- c. Ajustement temporaire des heures de Manon Jean, adjointe de la responsable de la bibliothèque

9. SERVICE DES INCENDIES

- a. Achat d'équipement pour la régie de formation incendie

10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- a. Autorisation d'aller en appel d'offres pour le pavage 2017
- b. Services professionnels - Système de traitement des eaux usées / Ajout d'un déchiqueteur
- c. Autorisation pour la construction de réseaux d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial – projet d'ensemble immobilier route 273
- d. Autorisation pour la construction d'infrastructure d'aqueduc, d'égouts et de voirie – prolongements des rues des Turquoises et des Rubis

11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. Adoption du règlement d'emprunt n° 797-2017
- b. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)
- c. Demande d'aide financière au Fonds Chantiers Canada - projet d'asphaltage de la piste cyclable



12. ADMINISTRATION

- a. Amendement au *Code municipal du Québec* et toute autre Loi municipale afin de permettre la participation aux séances extraordinaires par voie électronique – demande adressée au Gouvernement du Québec
- b. Inscription au Congrès de l'ADMQ 2017
- c. Autorisation de signatures pour servitudes d'utilités publiques
- d. Avril : Mois de la Jonquille
- e. Achat de 6 cartes pour le 25^e anniversaire de la Fondation de la Maison de la famille

13. AGENDA POLITIQUE

- a. ...

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

17136-03-2017
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 mars 2017 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

17137-03-2017
point no 5

ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité

Salaires bruts payés - Février

Bernard Ouellet	2 702.78 \$
Léopold Rousseau	982.84 \$
Jean-Pierre Lamontagne	982.84 \$
Jonathan Moreau	982.84 \$
André Sévigny	982.84 \$
Julie Rousseau	982.84 \$
Alexandre D'Amour	982.84 \$
Martine Couture	6 410.88 \$
Cathy Bergeron	5 189.76 \$
Martin Miller	4 194.42 \$
Renault Lepage	6 042.01 \$
Dany Lamontagne	5 313.58 \$
Pascale Lemay	3 935.56 \$
Membres du conseil et cadres :	39 686.03 \$
Employés voirie et bureau :	47 424.04 \$
Service de sécurité incendie :	8 208.95 \$
Bibliothèque et brigadières :	3 800.00 \$
Personnel de la SAAQ :	7 611.71 \$
Employés du Centre multifonctionnel :	2 851.15 \$
Total des salaires bruts payés pour février 2017 :	109 581.88 \$



Comptes payés - Février

Hydro-Québec	Éclairage public	3 501.52 \$
Elecal	Éclairage du terrain de soccer	85 718.46 \$
Carrefour Jeunesse Emploi	Appui financier - Gala Jeunexcellence	100.00 \$
Hydro-Québec	Modification de ligne aérienne	3 587.22 \$
Hydro-Québec	Électricité	4 345.19 \$
Télus	Internet et téléphone bibliothèque	189.54 \$
Annie Gagnon	Honoraires de comptabilité	75.00 \$
9260-8033 Québec inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Immeuble Turcotte et Labrecque inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Hydro-Québec	Électricité	4 192.26 \$
Gaz Métropolitain	Gaz - caserne	450.36 \$
Groupe Negotel	Téléphones	855.47 \$
Agence du revenu du Canada	Ajustement assurance emploi	283.19 \$
Produits Suncor	Essence et diesel	2 563.07 \$
Immeubles Laflamme et Sévigny	Remboursement - dérogation mineure	500.00 \$
Bell Mobilité	Cellulaires	838.52 \$
Hydro-Québec	Électricité	16 650.02 \$
Ben Said Mustapha, Hamaï Tassadit	Remboursement de taxes	406.52 \$
Jimmy Blais	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
9256-6306 Québec inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Vidéotron	Service Vidéotron	88.89 \$
Construction Larochelle SE inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
CARRA	Quote-part 2017	2 916.00 \$
Postes Canada	Apollinairois - commerces	31.36 \$
Michèle Rodrigue	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
9130-6381 Québec inc.	Remb. dépôts certificats de localisation	1 200.00 \$
Hydro-Québec	Électricité	3 343.80 \$
Postes Canada	Circulaires - loisirs	559.13 \$
CARRA	Cotisation de février	1 364.88 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remises gouvernementales	20 476.49 \$
Receveur Général du Canada	Remises gouvernementales	5 958.89 \$
Construction S. Marcoux inc.	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Le Canard Goulu inc.	Remboursement de taxes	119.11 \$
Groupe Negotel	Téléphones	856.75 \$
Télus	Salle com., internet, Centre multifonc.	478.97 \$
Hydro-Québec	Électricité	5 391.07 \$
Info page	Téléavertisseurs	239.73 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part et ajustement février	6 284.78 \$
Interfas	Cotisation de février	8 200.35 \$
Interfas	Cotisation de décembre 2016	7 370.35 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation de janvier	761.44 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation de février	726.10 \$
Total des comptes payés pour le mois de février 2017 :		192 024.43 \$

Comptes à Payer - Février

ABS	Avis technique et étude géotechnique	12 244.84 \$
Acklands Grainger inc.	Produits d'entretien	244.22 \$
Alimentation Beauchesne	Party de Noël et nourriture pour chien	171.21 \$
Aqua Zach inc.	Connecteurs et vérifier pompe	2 808.75 \$
Areo-Feu	Bottes, gants, inspection et tests	1 382.41 \$
ADMQ	Congrès 2017	596.72 \$
Ass. des chefs de services d'incendie	Cotisation 2017	287.44 \$
Atelier Genytech	Inspection de véhicule et réparation	915.25 \$
Atelier mécanique 291 inc.	Réparation de cube et du E-350	831.72 \$
Atelier Mobile Luc Turcotte inc.	Entretien pépîne	1 256.81 \$
Batterie Lotbinière	Piles	15.59 \$
Éloïse Beaupré	Fête des Neiges	67.50 \$
Bergor inc.	Entretien balai	2 864.87 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Boîte à science	Samedi Débrouillards	300.00 \$
Bonair SD	Réparer unité au toit	3 524.27 \$
Brassard	Papeterie et cartouches d'encre	641.13 \$
Burocom	Informatique, équip. fibre et Antidote	12 013.05 \$
Cam-Trac Bernières inc.	Pièce pour RTV	59.79 \$
Cantol Corp.	Produits d'entretien	288.36 \$
Pièces d'autos Carquest	Pièces	112.64 \$
Cartouches Escompte inc.	Cartouches	423.51 \$
Laurent Cayer	Bois de chauffage	60.00 \$
Centre de services partagés	Normes - Ouvrages	40.70 \$
C.E.R. Turmel enr.	Signalisation	164.94 \$
Charbonneau Jolène	L'heure du conte	75.00 \$
Chem Action	Pièces	1 764.87 \$
CIB Groupe Conseil	Honoraires	2 012.06 \$
Florence Cloutier	L'heure du conte	75.00 \$
Conciergerie Rive-Sud	Ménage salle com., et Centre multi.	2 094.79 \$
La coop Seigneurie	Contreplaqué plastifié, moulures et coins	2 047.27 \$
La coop Unicoop	Maillon de chaîne	6.61 \$
Cordonnerie Touche-à-tout	Salopette et pardessus	155.09 \$
Côté Fleury inc.	Boîte à clés	65.06 \$
Pierrette Courcy	Tire Fête des Neiges	575.00 \$
Camille Côté	Activités Ohangar - janv. et fév.	480.00 \$
Martine Couture	Remboursement certificat-cadeau	400.00 \$
Marcel Croteau	Ménage de février	103.34 \$
CT-Paiement inc.	Solution pour paiement internet	181.19 \$
Rosalie Demers	Professeur de soccer	300.00 \$
Develo Tech	Balises	544.29 \$
Distributrices G.M.P.	Café	211.74 \$
Distribution Sports-Loisirs	Raquettes, balles, etc.	1 193.92 \$
Division Express	Recyclage de pneus	1 006.03 \$
Kate Dubois	Activités Ohangar - janvier et février	240.00 \$
École Nationale des pompiers	Manuels et cours, examens et transf. de zone	3 054.99 \$
Éditions Yvon Blais inc.	Législation complémentaire	346.50 \$
Groupe Environex	Analyses de l'eau	142.34 \$
Envir'eau Puits inc.	Recherche en eau	17 497.30 \$
Eugène Allard	Savon, moppe, papier hygiénique	448.36 \$
Eurofins Environnement	Analyses aux étangs	332.05 \$
Les Équipements EBM inc.	Étagères au garage	3 529.93 \$
Fabricart ébénisterie	Ajout d'une porte	839.03 \$
Aline Falardeau	Professeur de yoga	1 000.00 \$
Ferme des Jumeaux Lamontagne	Sortir la neige et déneigement de mars	6 501.83 \$
Fonds d'information sur le territoire	Droits de mutations	32.00 \$
Cindy Fortier	Fête des Neiges	67.50 \$
Chantale Gagnon	Ouverture et fermeture local des patineurs	720.00 \$
Annie Gagnon	Honoraires de comptabilité	210.00 \$
Gaston St-Pierre et ass.	Honoraires professionnels	2 429.86 \$
Geoshack Canada Company	Roue à mesurer	160.97 \$
Gestion-Conseil SMI	Diagnostic fonctionnel	5 642.83 \$
Mariane Giguère	Activités Ohangar - janvier et février	340.00 \$
Groupe Archambault inc.	Livres pour la bibliothèque	105.89 \$
Hewitt Équipement Itée	Inspecter pompe, alarme, chang. huile et trouble	4 212.35 \$
Hôpital vétérinaire cœur de Lotb.	Castrations félins	354.55 \$
Industries Lam-E inc.	Câble, touret et couvre-tout	371.96 \$
Kalitec Signalisation	Afficheur de vitesse	5 524.55 \$
Lab-Eau-Sol Environnement inc.	Removeur	507.87 \$
Roxanne Laflamme	Fête des Neiges	67.50 \$
Camille Lamontagne	Fête des Neiges et activités Ohangar	187.50 \$
Arianne Lamontagne	Fête des Neiges	67.50 \$
Dany Lamontagne	Remb. boisson, permis et achats Fête des Neiges	344.24 \$



Léopold Delisle inc.	Déneigement de mars	37 941.75 \$
Librairie Renaud-Bray	Livres pour la bibliothèque	1 390.25 \$
Linde Canada Itée	Acétylène et oxygène	82.77 \$
Location LPL inc.	Chariot de déménagement	33.34 \$
Magnor inc.	Équipement d'eau	938.20 \$
Maqui Art	Fête des Neiges	165.00 \$
Marché Veilleux	Fête des Neiges, forum, lait et patinage	393.10 \$
Mariko Suess	Mascotte patinage	40.00 \$
Médias Transcontinental	Inscription loisirs et Fête des Neiges	927.96 \$
Mercier Expert inc.	Courroie et câble, bougie et bolts	416.54 \$
MRC de Lotbinière	Quote-part de mars	80 124.50 \$
Multi-Services J.C.H. inc.	Filtres et sacs	61.94 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part de mars	6 284.78 \$
Municipalité de St-Antoine	Entraides	314.10 \$
Normand Côté	Divers travaux d'électricité	26 502.57 \$
Novicom 2000 inc.	Portatif	287.44 \$
Orizon Mobile	Adaptateur audio et micro	742.10 \$
Annabelle Paquet	Fête des Neiges	67.50 \$
Mélanie Paradis	Remboursement spinning	73.34 \$
Pause-Café Solein	Café	129.73 \$
Paysagiste 2000 inc.	Déneigement et préparer glissade	65 797.41 \$
Permafib	Module de rangement	206.96 \$
Pitney Bowes	Mise à jour du tarif	496.11 \$
Placide Martineau inc.	Rénover puits Grenier, pièces et accessoires	1 038.76 \$
Pluritec Itée	Service professionnel travaux	17 108.28 \$
Cindy Poulin	Remboursement cours	72.00 \$
Danielle Poulin	Surveillance d'examen - pompiers	24.00 \$
Fermier Québec inc.	Équip. garage et protecteur de scie	570.78 \$
Produits Capital	Savonniers, papier, table à langer, produits	898.42 \$
PG Solutions	Surveillance copie, droit d'utilisation et frais	402.42 \$
Promotions Pierre Boutin	Porte-permis	649.12 \$
Protection incendie PC	Inspections et tests	1 017.99 \$
Quincaillerie 2000 inc.	Pièces et accessoires	1 364.36 \$
R. Beaumont & fils	Forage pour recherche eau	20 635.70 \$
R.M. Leduc & cie	Polyguard	1 165.35 \$
Réal Huot inc.	Compteurs d'eau	39 148.99 \$
Receveur général du Canada	Licences (incendie et voirie)	1 358.00 \$
Réseau biblio de la Capitale-Nationale	Tarifcation annuelle et cartes d'abonnés	21 684.74 \$
Roulement Techno inc.	Diable et mailles chaîne	148.84 \$
Vanessa Rousseau	Fête des Neiges et activités Ohangar	187.50 \$
Saute-Mouton & Ribambelle	Fête des Neiges	172.46 \$
Serres Bergeron inc.	Recherche en eau	172.46 \$
Serrupro	Interchanger 2 serrures	94.28 \$
SM CTC Contrôle Technique	Honoraires professionnels	3 015.54 \$
Soudure J.M. Chantal inc.	Conteneurs	7 933.28 \$
S-Pace Signalétique inc.	Signalisation	774.93 \$
Spécialités S.V.R.	Registre local	155.22 \$
SPI santé sécurité inc.	Bretelles, supports, conversion montage...	9 272.20 \$
Télé-Alarme Plus	Vérifier trouble	422.54 \$
Toshiba	Photocopieur administration et agrafes	691.17 \$
Transport François Dorval	Frais de transport	35.72 \$
Audrey Vallée	Fête des Neiges	67.50 \$
Veolia Water Technologies	Produits chimiques	311.43 \$
Ville de Lévis	Achat d'eau 2016	2 207.49 \$
Wolseley Canada inc.	Torche et raccords	199.83 \$
WSP	Plans et devis de surveillance	620.47 \$
Wurth Canada limitée	Pièces et accessoires	694.64 \$
Xérox	Photocopieur urbanisme	122.73 \$

Total des comptes à payer pour le mois de février 2017 :	467 742.91 \$
-----------------------------------------------------------------	----------------------



17138-03-2017
point no 7a

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 800-2017

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Lotbinière est entré en vigueur le 22 juin 2005;

ATTENDU QUE les composteurs à carcasses d'animaux créent une nuisance au niveau des odeurs dégagées;

ATTENDU QU'il n'existe pas de grille d'équivalence en unité animale pour ce type d'installation, qui permettrait d'établir une distance séparatrice lorsque cet équipement se trouve à plus de 150 mètres de l'unité d'élevage;

ATTENDU QUE le règlement no 271-2016 modifiant le SADR concernant les composteurs à carcasses d'animaux est entré en vigueur le 3 octobre 2016;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité doit dans les six (6) mois qui suivent l'entrée en vigueur du règlement modifiant le SADR, adopter un règlement de concordance;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné le 6 février 2017 par la conseillère Julie Rousseau;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 800-2017 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

17139-03-2017
point no 7b

ADOPTION DU 1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT N° 802-2017

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage no 590-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement no 590-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la Municipalité a relevé certains problèmes d'application du règlement de zonage numéro 590-2007 relativement à la localisation et l'implantation d'une aire de stationnement pour les habitations bifamiliales jumelées;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un premier projet de règlement no 802-2017 soit adopté.

Adopté à l'unanimité



17140-03-2017
point no 7c

ADOPTION DU 1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT N° 803-2017

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite adopter un règlement autorisant l'usage "Cimetière (6242)" dans la zone 104I;

ATTENDU QU'en vertu de la loi, la Municipalité doit modifier son règlement de zonage afin de permettre l'ajout d'un usage dans une zone;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le premier projet de règlement n° 803-2017 soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 : But du règlement

Ce règlement vise à autoriser les cimetières à titre d'usage spécifiquement permis dans la zone 104I.

ARTICLE 2 : Modification des usages permis dans la zone 104I

Tel qu'indiqué à l'annexe A, qui fait partie intégrante du présent règlement, la grille des spécifications de la zone 104I est modifiée pour inclure, parmi les usages déjà autorisés et à titre d'usage spécifiquement permis, l'usage "Cimetière (6242)".

ARTICLE 3 : Normes applicables à l'usage "Cimetière (6242)"

En plus des directives provinciales applicables à ce type d'usage, les normes applicables dans la zone 104I s'appliquent dans leur intégralité à l'usage "Cimetière (6242)".

ARTICLE 4

Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité



Annexe « A »



Annexe 2 au Règlement de zonage no 590-2007
Grille des spécifications

		Zone 104I	
Classe d'usages		Classe d'usages	
H-1	Unifamiliale isolée	I-1	Industrie X
H-2	Unifamiliale jumelée	I-2	Industrie contraignante
H-3	Bifamiliale isolée	I-3	Extractive
H-4	Multifamiliale (3 et +)	P-1	Communautaire
H-5	Maison mobile	P-2	Parc et espace vert X
C-1	Accommodation	R-1	Récréation extensive X
C-2	Détail, administration et service X	R-2	Récréation intensive
C-3	Véhicule motorisé X	A-1	Agriculture
C-4	Poste d'essence / Station-service	A-2	Agriculture sans élevage
C-5	Contraignant X	Usage spécifiquement permis Notes 1 et 3	
C-6	Restauration	Usage spécifiquement prohibé Note 2	
C-7	Débit de boisson		
C-8	Hébergement champêtre		
C-9	Hébergement d'envergure		
C-10	Érotique		
C-11	Commerce de gros et entreposage int. X		
C-12	Commerce particulier		
Note:			
1. Piste d'aviation			
2. Vente au détail de chalets ou maisons préfabriqués (526)			
3. Cimetière (6242)			

X : Signifie que l'usage est autorisé sous réserve des dispositions d'interprétation de la grille des spécifications.

NB : Compléter l'information par l'application des dispositions contenues au règlement de zonage et à l'annexe 3 portant sur les usages.

Normes	
Marge de recul avant minimale (m)	10
Marge de recul latérale min. (m) 1 ^{re}	4
Somme des marges latérales min. (m)	8
Marge de recul arrière min. (m)	8
Hauteur max. (m)	12

Référence particulière (à titre indicatif)	
PIIA	X
Contrainte naturelle	
Contrainte anthropique	

Amendement:	
602-2008	
662-2011	
803-2017	

Note:	

AUTORISATION À LA CPTAQ – RANGS BOIS-JOLY ET ST-LAZARE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation pour la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour des propriétés qui totalisent une superficie de 37.94 hectares dans les rangs Bois-Joly et St-Lazare, dans les zones 12A et 14A;



ATTENDU QUE la présente demande est pour l'exploitation d'une sablière sur une superficie d'environ 3,52 hectares faisant partie des lots 3 584 585, 3 584 574, 3 584 552 et 3 384 829 du cadastre officiel du Québec, ainsi que pour l'utilisation d'un chemin d'accès sur une partie des lots;

ATTENDU QUE cette demande d'autorisation est formulée pour une période de cinq (5) ans. Il s'agit d'une extension des autorisations déjà accordées qui, dorénavant, s'étendraient aux lots 3 584 552 et 3 384 829;

ATTENDU QUE le terrain faisant l'objet de la demande se situe dans une zone protégée par la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie la demande auprès de la CPTAQ.

La présente résolution abroge et remplace la résolution numéro 17123-02-2017 adoptée le 6 février 2017.

Adopté à l'unanimité.

17142-03-2017
point no 7e

PIIA ZONES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES – 372, RUE LAURIER

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis de construction numéro 2017-018 pour la propriété située au 372, rue Laurier, lot 4 660 374 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le projet consiste à agrandir le bâtiment principal en cour arrière et l'ajout de cases de stationnement tel que requis par le règlement de zonage en vigueur;

ATTENDU QUE les plans de construction et d'implantation ont été déposés à la Municipalité;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au PIIA numéro 594-2007 et du règlement de zonage numéro 590-2007;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis numéro 2017-018.

Adopté à l'unanimité

17143-03-2017
point no 7f

PIIA ZONES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES – 230, RUE INDUSTRIELLE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis de construction no 2017-033 pour la propriété située au 230, rue Industrielle, lot 3 383 375 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le projet consiste à agrandir le bâtiment principal en cour arrière d'une superficie approximative de 594,7 m² (6401 pi²);

ATTENDU QUE les plans de construction et d'implantation ont été déposés à la Municipalité;

ATTENDU QUE le propriétaire s'est engagé, dans un document déposé à la Municipalité le 28 février 2017, à fournir un certificat dûment approuvé par la firme d'ingénieurs Aqua Ingénium, démontrant la conformité de l'installation septique reliée à sa propriété du 230, rue Industrielle;

ATTENDU QU'il est du devoir de la Municipalité d'exécuter et de faire exécuter le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées et de statuer sur les demandes de permis soumises en vertu de l'article 4 de ce règlement;



ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au PIIA numéro 594-2007 et du règlement de zonage numéro 590-2007;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis numéro 2017-033 conditionnellement au respect des engagements soumis par le propriétaire dans le document déposé le 28 février 2017.

Adopté à l'unanimité

17144-03-2017
point no 7g

PIIA PROJET INTÉGRÉ – RUE CROTEAU

ATTENDU QU'un projet a été déposé à la Municipalité pour la construction d'un ensemble immobilier de seize (16) unités d'habitations unifamiliales en rangées sur la rue Croteau;

ATTENDU QUE le promoteur a déposé les plans de construction des habitations et des remises projetées ainsi que le plan d'implantation montrant l'accès à la propriété et l'aire de stationnement;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au PIIA numéro 594-2007 et du règlement de zonage numéro 590-2007;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le projet intégré soit autorisé comme présenté.

Adopté à l'unanimité

17145-03-2017
point no 7h

PIIA PATRIMOINE – 40, RUE CHAINÉ

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de permis de construction numéro 2017-024 pour la propriété située au 40, rue Chainé, lot 3 384 797 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la demande consiste à construire un garage attenant à la résidence qui sera recouvert de déclin de fibre de bois blanc;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au PIIA numéro 594-2007 en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel et du règlement de zonage numéro 590-2007;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis numéro 2017-024.

Adopté à l'unanimité

17146-03-2017
point no 7i

PIIA AFFICHAGE – 259, RUE LAURIER

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de certificat d'autorisation numéro 2017-031 pour la propriété située au 259, rue Laurier, lot 5 907 150 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE la demande consiste à ajouter une enseigne murale à la façade du bâtiment principal;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au PIIA numéro 594-2007 et du règlement de zonage numéro 590-2007;



IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis numéro 2017-031.

Adopté à l'unanimité

17147-03-2017
point no 7j

AUTORISATION CPTAQ – PARTIE DU LOT 3 384 322

ATTENDU QUE la Municipalité a appuyé une demande d'autorisation à la CPTAQ par la résolution no 16555-06-2015 le 1^{er} juin 2015;

ATTENDU QUE cette demande était dans le but de procéder à l'exploitation d'une sablière d'une superficie approximative de 43 636 m², incluant l'utilisation d'un chemin d'accès existant sur une partie du lot 3 384 222 dans la zone 16 A, rang St-Lazare;

ATTENDU QUE cette demande a été suspendue après que la CPTAQ ait requis divers documents additionnels;

ATTENDU QUE la demande a été réduite et ne vise plus qu'une partie du lot totalisant 11 000 m² autour desquels une bande de protection de 10 mètres sera conservée;

ATTENDU QUE le terrain faisant l'objet de la demande se situe dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas au règlement de zonage no 590-2007;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'appuyer cette demande d'autorisation auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité

17148-03-2017
point no 8a

SOIRÉE DES BÉNÉVOLES

CONSIDÉRANT l'importance de souligner l'appréciation de tous quant au travail remarquable des bénévoles à Saint-Apollinaire;

CONSIDÉRANT QUE des crédits n'excédant pas 8500 \$ sont requis, dont près des deux tiers proviennent des fonds municipaux et les autres, des revenus et pourboires de la soirée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'allouer des crédits n'excédant pas 8500 \$ pour la soirée des bénévoles qui se tiendra le samedi 1^{er} avril prochain à la salle communautaire et d'affecter les revenus de la soirée au paiement dudit montant et de recevoir tout l'appui et la collaboration des élus.

Adopté à l'unanimité.

17149-03-2017
point no 8b

PRIX LINDA FORTIN

ATTENDU QUE le bénévolat est un puissant moteur de création de richesses dans la communauté de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît le travail remarquable de ces nombreux bénévoles;



ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite honorer la mémoire de Madame Linda Fortin, employée municipale au services des loisirs et de la culture de 1998 à 2012. Madame Fortin est décédée le 20 janvier 2012 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De créer le prix *Linda Fortin* et de le remettre annuellement lors de la soirée des bénévoles, à un organisme bénévole de la communauté de Saint-Apollinaire en témoignage de reconnaissance.

Adopté à l'unanimité.

17150-03-2017
point no 8c

**AJUSTEMENT TEMPORAIRE DES HEURES DE MANON JEAN, ADJOINTE DE
LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

ATTENDU QUE la responsable de la bibliothèque, Kim Picard, est en arrêt de travail depuis le 14 décembre 2016, pour une période indéterminée;

ATTENDU QUE son adjointe, Manon Jean, doit remplacer Mme Picard, en plus de son travail habituel;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'augmenter les heures de travail de Mme Jean de 30 heures à 35 h/semaine, rétroactif au 20 février 2017.

Adopté à l'unanimité.

17151-03-2017
point no 9a

ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR LA RÉGIE DE FORMATION INCENDIE

ATTENDU QUE la régie de formation des incendies a besoin d'acquérir divers équipements;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat :

- d'un module eBeam Edge – Tableau interactif sans fil auprès de Oralys, au coût de 1493.53 \$
- d'une valise gestion opérations auprès de Boivin & Gauvin inc., au coût de 440.93 \$.

Pour un coût total de 1934.46 \$ taxes incluses. Cette somme sera prélevée à même le surplus accumulé de la régie de formation.

Adopté à l'unanimité.

17152-03-2017
point no 10a

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LE PAVAGE 2017

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour le pavage 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres, par le biais du site Se@o, en ce qui a trait au pavage pour l'année 2017.

Adopté à l'unanimité.



17153-03-2017
point no 10b

**SERVICES PROFESSIONNELS - SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX
USÉES / AJOUT D'UN DÉCHIQUETEUR**

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées afin d'effectuer les plans, devis ainsi que la surveillance partielle du projet d'installation d'un déchiqueteur de type Vogelsang à la station de traitement des eaux usées de la Municipalité de St-Apollinaire;

ATTENDU QUE 2 soumissions ont été reçues, soit :

- SNC-Lavalin au coût de 16 100 \$
- EMS au coût de 16 445 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'engager la firme SNC-Lavalin pour effectuer les plans, devis ainsi que la surveillance partielle du projet d'installation d'un déchiqueteur, au coût de 16 100 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

17154-03-2017
point no 10c

**AUTORISATION POUR LA CONSTRUCTION DE RÉSEAUX D'AQUEDUC,
D'ÉGOUTS DOMESTIQUE ET PLUVIAL – PROJET D'ENSEMBLE IMMOBILIER
ROUTE 273**

ATTENDU QUE Constructions Léandre Demers inc. souhaite procéder à des travaux de construction des réseaux d'aqueduc et d'égouts domestique et pluvial sur environ 120 mètres pour le projet d'ensemble immobilier de la Route 273 pour desservir 36 unités de logements;

ATTENDU QU'un plan d'ensemble du projet a été déposé à la Municipalité et analysé par le conseil municipal;

ATTENDU QUE ce projet de développement ne contrevient pas à la réglementation municipale;

ATTENDU QUE pour la réalisation des plans et devis, le Conseil municipal accrédite la firme SNC-Lavalin;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'appuyer, sans aucune obligation ni responsabilité, la réalisation de la phase III du plan d'ensemble déposé par Constructions Léandre Demers inc. pour des travaux de construction des réseaux d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial sur environ 120 mètres pour le projet d'ensemble immobilier de la Route 273 pour desservir 36 unités de logements.

La Municipalité ne s'oppose pas à la délivrance du certificat d'autorisation par le MDDELCC.

Le Conseil autorise le maire Bernard Ouellet ou le maire suppléant Jonathan Moreau et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente.

Adopté à l'unanimité.

17155-03-2017
point no 10d

**AUTORISATION POUR LA CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES
D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS ET DE VOIRIE – PROLONGEMENTS DES RUES DES
TURQUOISES ET DES RUBIS**

ATTENDU QUE Gestion VJR inc. et Développement 4 Côté souhaitent procéder à des travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout sur une longueur approximative de 200 mètres pour desservir plus ou moins 20 unités de logements dans les prolongements des rues des Turquoises et des Rubis;



ATTENDU QU'un plan d'ensemble montrant les rues projetées a été déposé à la Municipalité et analysé par le conseil municipal;

ATTENDU QUE ce projet de développement ne contrevient pas à la réglementation municipale;

ATTENDU QUE pour la réalisation des plans et devis, le conseil municipal accrédite la firme SNC-Lavalin;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil municipal appui, sans aucune obligation ni responsabilité, la réalisation du plan d'ensemble déposé par Gestion VJR inc. et Développement 4 Côté pour des travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égout sur une longueur approximative de 200 mètres pour desservir plus ou moins 20 unités de logements dans les prolongements des rues des Turquoises et des Rubis.

La Municipalité ne s'oppose pas à la délivrance du certificat d'autorisation par le MDDELCC et maintient son engagement à entretenir et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien pour les ouvrages de gestion des eaux pluviales existantes qui ont été conçus pour reprendre les eaux pluviales du présent projet.

Le Conseil autorise le maire Bernard Ouellet ou le maire suppléant Jonathan Moreau et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente.

Adopté à l'unanimité.

17156-03-2017
point no 11a

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 797-2017

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder aux travaux d'infrastructure des rues de l'Église et Principale;

ATTENDU QUE le coût des travaux est estimé à 2 803 200 \$ selon l'estimation détaillée de Pluritec ingénieurs-conseils, datée du 2 mars 2017 décrite à l'annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 16 janvier 2017, par Jonathan Moreau, conseiller no 3;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU unanimement

qu'un règlement portant le n° 797-2017 soit et est adopté et qu'il soit décrété par règlement ce qui suit.

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du règlement.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à procéder aux travaux d'infrastructure des rues de l'Église et Principale, selon les plans et devis préparés par Pluritec ingénieurs-conseils, portant le numéro 2016241 en date du 16 février 2017, tel qu'il appert de l'estimation détaillée en date du 2 mars 2017 incluant les frais, les taxes, les imprévus et les contingences, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe 1 du présent règlement.

ARTICLE 3

Pour les fins du présent règlement, le Conseil municipal est autorisé à dépenser une somme de 2 803 200 \$ incluant les frais, les taxes, les imprévus et les contingences, afin de procéder aux travaux d'infrastructure des rues de l'Église et Principale.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 2 803 200 \$ sur une période de 20 ans.



ARTICLE 5

Le conseil affectera annuellement, durant le terme de l'emprunt, une portion des revenus généraux de la Municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du Code municipal.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINT-APOLLINAIRE LE 6^F JOUR DE MARS 2017.

17157-03-2017
point no 11b

**PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL
(PAARRM)**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire désire faire une demande dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) auprès du Député de Lotbinière-Frontenac;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire a des travaux totalisant 245 200 \$ à son budget 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De confirmer à Monsieur Laurent Lessard, Député de Lotbinière-Frontenac, que la municipalité de Saint-Apollinaire prévoit réaliser les travaux durant l'année 2017.

Adopté à l'unanimité

17158-03-2017
point no 11c

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS CHANTIERS CANADA - PROJET
D'ASPHALTAGE DE LA PISTE CYCLABLE**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire est traversée par le Parc linéaire créé par le conseil de la MRC de Lotbinière, qui consiste en une piste cyclable en continuité avec la ville de Lévis et avec la MRC de L'Érable, vers Plessisville et Victoriaville;

ATTENDU QUE ce parc linéaire appartient à la MRC de Lotbinière par bail emphytéotique accordé par le MTQ;

ATTENDU QU'environ 8 kilomètres (8,135 mètres linéaires) de ce Parc linéaire, entre les limites de Lévis, Saint-Apollinaire et la limite ouest du village de Saint-Apollinaire, sont en poussière de pierre et qu'il y aurait lieu de les asphaltier pour le bénéfice du tourisme cycliste;

ATTENDU QUE 2,27 kilomètres de ce Parc Linéaire touchent les limites sud-est du territoire de Saint-Apollinaire ;

ATTENDU QUE le coût du pavage de ces 8 kilomètres du parc linéaire est estimé approximativement à 620 000 \$, soit 75 \$/mètre linéaire;



ATTENDU QUE pour réaliser ce projet il y a lieu de faire une demande d'aide financière au Fonds Chantiers Canada Québec, avant le 31 mars prochain;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

de demander à la MRC de Lotbinière, en tant que propriétaire, de présenter et autoriser une demande d'aide financière au Fonds Chantiers Canada pour les petites collectivités, et tout autre document relatif au projet d'asphaltage de la piste cyclable du Parc linéaire de la MRC de Lotbinière.

Adopté à l'unanimité.

17159-03-2017
point no 12a

**AMENDEMENT AU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC ET TOUTE AUTRE LOI
MUNICIPALE AFIN DE PERMETTRE LA PARTICIPATION AUX SÉANCES
EXTRAORDINAIRES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE – DEMANDE ADRESSÉE AU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE lors de séances extraordinaires du Conseil, il est souvent difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du Conseil;

ATTENDU QUE lors de séances extraordinaires du Conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du Conseil à ce type de séance;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 164.1 du *Code municipal du Québec*, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du Conseil par téléphone ou autres moyens électroniques;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

De demander au Gouvernement du Québec d'amender le *Code municipal du Québec* et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du Conseil, les membres du Conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du Conseil physiquement présents à une séance du Conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires.

De transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, aux députés provinciaux Guy Leclair et Stéphane Billette, ainsi qu'aux municipalités du Québec, pour appui.

Adopté à l'unanimité.

17160-03-2017
point no 12b

INSCRIPTION AU CONGRÈS DE L'ADMQ 2017

ATTENDU QUE le congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) aura lieu du 14 au 16 juin prochains au Centre des congrès de Québec;

ATTENDU QUE le Congrès de l'ADMQ est le plus important rassemblement de gestionnaires du monde municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'inscrire à ce congrès, Martine Couture, directrice générale, pour un montant de 596.72 \$, taxes incluses.

Qu'une dépense additionnelle, respectant les limites du budget prévu, soit autorisée pour combler les frais de déplacement.

Adopté à l'unanimité



17161-03-2017
point no 12c

**AUTORISATION DE SIGNATURES POUR SERVITUDES D'UTILITÉS
PUBLIQUES**

ATTENDU QUE le projet de développement de la phase III du développement résidentiel *District St-Apollinaire* a été approuvé par la Municipalité;

ATTENDU QU'une servitude d'aqueduc et d'égouts est nécessaire pour desservir 16 unités de maisons en rangée sur les lots 6 032 189 à 6 032 205 inclusivement, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière;

ATTENDU QU'une description technique a été préparée le 7 février 2017 par Jean Taschereau, arpenteur-géomètre, pour un acte de servitude en faveur d'Hydro-Québec et Telus Communications, affectant des parties des lots 5 063 886 et 6 032 189 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière sous la minute 13 041;

ATTENDU QU'une description technique a été préparée le 28 février 2017 par Jean Taschereau, arpenteur-géomètre pour un acte de servitude d'aqueduc et d'égout en faveur de la Municipalité, affectant une partie du lot 6 032 189 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière sous la minute 13 061;

ATTENDU QUE la Municipalité est propriétaire du lot 5 063 886 du cadastre du Québec, terrain sur lequel est construit un bassin de rétention dans le développement résidentiel le District Saint-Apollinaire;

ATTENDU QU'Hydro-Québec poursuit la mise en place de la ligne électrique pour desservir les nouveaux terrains;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser le Maire Bernard Ouellet ou le Maire suppléant Jonathan Moreau et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité, les actes relatifs aux cessions et établissements de servitudes d'utilité publiques.

Adopté à l'unanimité

17162-03-2017
point no 12d

AVRIL : MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QU'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité



De décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

Que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adopté à l'unanimité.

17163-03-2017
point no 12e

**ACHAT DE 6 CARTES POUR LE 25^E ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE LA
MAISON DE LA FAMILLE**

ATTENDU QUE la Fondation de la Maison de la Famille sollicite la participation de la Municipalité au brunch qui se tiendra le 30 avril prochain à la salle communautaire;

ATTENDU QUE, lors de ce brunch, la Maison de la Famille soulignera le 25^e anniversaire de la fondation de la Maison et par la même occasion, il y aura le lancement de la campagne de financement pour l'agrandissement de la Maison de la Famille prévu pour 2018-2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat de 6 cartes pour le brunch de la Maison de la Famille qui aura lieu le 30 avril prochain, au coût de 15 \$ chacune, pour un total de 90 \$.

Adopté à l'unanimité.

17164-03-2017
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 6 mars 2017 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

17165-03-2017
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 6 mars 2017, à 20 h 39.

Adopté à l'unanimité

Bernard Ouellet,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 3 AVRIL 2017